

si bien dire, qui naît d'un germe, évolue pendant un temps pour aboutir ensuite à la dissolution ; elles portent en elles la force qui leur procure la conservation et le développement ; chacune d'elles, comme on peut l'observer dans les sociétés disparues, grecque, romaine ou autres, a son génie particulier et son action dans la vie de l'humanité (1)".

Sous quelles influences et avec l'appui de quels arguments l'École naturaliste a-t-elle abouti à une pareille affirmation ? C'est ce qu'il va être intéressant d'examiner. Ne dédaignons pas d'étudier ces nouvelles théories, si étranges qu'elles puissent nous paraître. A cause de la vogue qu'elles ont eue et de l'influence réelle qu'elles exercent, ces doctrines méritent de notre part une attention sérieuse. N'oublions pas d'ailleurs que dans tout système erroné, il y a une part de vérité qu'il faut savoir découvrir et dégager.

La sociologie actuelle nous fournit en outre contre le *Contrat social* de puissants arguments, et elle a rendu de vrais services à la science sociale en la ramenant des considérations abstraites aimées de Rousseau à l'étude de l'homme réel ainsi que des faits historiques et sociaux minutieusement et méthodiquement observés.

II

C'est en Allemagne, sous le nom d'*école historique*, que s'est d'abord manifestée la nouvelle doctrine. A ce propos, on n'a pas manqué de faire remarquer certaines affinités entre ces théories et le génie de la race germanique. "La race germanique, on l'a maintes fois observé, est mystique et fataliste. Elle a au plus haut point le besoin d'une puissance qui dirige la volonté, ou mieux qui s'impose à elle et qui l'entraîne. C'est pourquoi, en philosophie, elle incline et revient toujours au panthéisme ; de là vient aussi qu'elle a, en politique, le culte de la force. Elle se soumet, dans la vie civile, à la *Herrschaft*, mot qui veut dire à la fois autorité et domination, de même qu'elle s'efface et que sa tendance innée est de s'effacer, dans la spéculation, devant l'idée d'une évolution indépendante de l'homme. La nature suit d'elle-même et

(1) CHARLES BEUDANT. — *Le droit individuel et l'Etat* pp. 221-222.